

*Thème de la fiche*

## **Matériel de nettoyage, procédure et équipement du service**

- 1. Entretien des balayeuses**
- 2. Construction des aires de lavages**
- 3. Bac à sel et épandage**
- 4. Lavage de la voirie**
- 5. Nuisances sonores du matériel de propreté urbaine**
- 6. Véhicules avec grue**
- 7. Bornes à eau monétiques**
- 8. Balais métalliques pour les cours d'école**
- 9. Hydrogommeuse**
- 10. Flocage des véhicules**

Dernière mise à jour : juin 2026

### **1. Entretien des balayeuses**

#### **Niort – 07/10/2021**

En tant que responsable logistique au sein du service de la Propreté Urbaine de la ville de Niort, je sollicite le réseau de l'AVPU pour savoir si vous disposez dans vos collectivités d'aire de lavage pour l'entretien de votre matériel notamment les balayeuses, et savoir comment celles-ci sont configurées ( nettoyeur haute pression, bac décanteur hydrocarbures et boues, etc...), car nous sommes sur une étude de rénovation de notre aire de lavage actuellement.

#### **Evreux – 07/10/2021**

Nous disposons de 2 pistes de lavage, l'un pour les VL et l'autre pour les poids lourds avec système de lance à haute pression, lance mousse, système hors gel, système d'éclairage  
Je ne m'attarderais pas sur la piste VL

La piste poids lourds dispose d'une aire de dépotage (balayeuses, BOM, .....). Les matériaux fin passent dans le système d'assainissement et les matériaux grossiers restent en surface et son collecter à la pelle (objectif réduire la production de déchet dans le système d'assainissement).

Le système d'assainissement est conçu pour ne laisser s'écouler que les parties fines dans un caniveau de décantation de 3 m3 puis dans un décanteur de 6 m3 puis dans un séparateur à hydrocarbures

Compte tenu de la mauvaise qualité des boues produites nous sommes contraint de passer par un prestataire agréé pour l'évacuation des boues tous les 2 mois pour un montant annuel de 20 000 €.

#### **Saint-Brieuc – 07/10/2021**

Nous disposons d'une aire de vidage exclusivement pour les balayeuses.

Celle-ci est équipée de 2 bennes semi-enterrées et d'une aire de lavage des cuves de balayeuse.

Elle est également équipée d'un débourbeur-déshuileur.

Une fois le décantage terminé une balayeuse ramasse le reste des déchets et le regard en amont du réseau est vidé à la pelle.

Nous avons un marché pour le vidage des bennes, elles sont vidées 1 fois/semaine voir 2 fois selon la

### **Romans-sur-Isère – 18/10/2021**

Nous disposons sur le centre technique d'une station de lavage avec bac décanteur et nettoyeur haute pression.

Cette station est utilisée principalement pour le nettoyage des véhicules, balayuses, panneaux d'élections.

Attention à ne pas sous-dimensionner votre grille d'évacuation ! Nous avons ce soucis et devons réaliser un curage « trimestriel ».

### **Thonon-les-Bains – 18/10/2021**

A Thonon, nous avons une aire équipée d'un nettoyeur HP pour le lavage des véhicules de service, balayuses, camions-benne... Les flux sont dirigés vers un séparateur hydrocarbures – débourbeur. Un curage est réalisé deux fois par an ; les phases liquide et boueuse sont séparées, traitées chacune en centre de traitement agréé.

## **2. Construction des aires de lavages**

### **Montivilliers – 07/10/2021**

Je suis également intéressé car sur Montivilliers, nous avons un projet de construction d'une aire de lavage. Dans un premier temps, nous souhaitons installer une cuve pour récupérer les eaux de pluie de nos bâtiments et ensuite nous créerons la plateforme de lavage avec les différentes obligations.

Si vous avez un cahier des charges, je suis preneur.

### **Ajaccio – 12/10/2021**

Pour la ville d'Ajaccio,

Nous possédons une aire de lavage avec station fixe haute pression - savon + eau froide et eau chaude.

Un pont afin de pouvoir nettoyer en hauteur également,

Elle possède effectivement une fosse suivie de deux bacs décanteurs,

Il faut prévoir un entretien de la fosse et des bacs assez régulièrement car les résidus de terre de rue s'accumulent rapidement et bouchent la sortie de la fosse.

Pour améliorer le système je préconiserais de rajouter un point d'eau type RIA afin de bien faire tomber toute la terre présente dans les machines.

### **3. Bacs à sel**

#### **Rennes – 29/07/2021**

À Rennes le service propreté est chargé de la viabilité hivernale. Je souhaiterais échanger avec quelques grandes villes qui installent en période hivernale des bacs à sel. Nous nous posons des questions concernant leur gestion. Ces échanges nous permettraient d'avance dans notre réflexion. Si certains d'entre vous sont en charge de la VH, installent des bacs à sel et acceptent d'échanger.

#### **Rouen – 29/07/2021**

Sur Rouen nous mettons des bacs à sel. Gilles Roche peut répondre à des questions sur le sujet si besoin.

#### **Grenoble – 30/07/2021**

Pour Grenoble, nous installons des bacs a sel ou graviers uniquement dans certaines cours d'écoles suivant des modalités précises. Je suis à votre disposition pour tout élément que vous jugerez nécessaire.

#### **Montigny-lès-Metz – 30/07/2021**

Notre service est également en charge de la VH et nous installons et gérons les bacs à sel, nous sommes une ville de 24 000 habitants.

#### 4. Lavage de la voirie

##### Rennes – 05/09/2016

Nous effectuons en centre-ville du lavage eau froide : chaussée – trottoirs coin urines, vomis, déjections canines... Nous mettons dans l'eau un produit désinfectant... même si les produits évoluent et sont de plus en plus respectueux de l'environnement, ce sont tout de même des produits chimiques. Nous nous interrogeons donc sur l'intérêt de mettre ce produit dans nos laveuses... un simple "parfum" suffirait-il ?

Nous souhaiterions donc savoir si :

- Vous mettez un produit désinfectant dans vos laveuses ou si vous lavez uniquement à l'eau pour les chaussées ?
- Vous mettez un produit désinfectant dans vos laveuses ou si vous lavez uniquement à l'eau pour les trottoirs (coin urines...) ?
- Faites-vous du lavage eau froide uniquement ou faites-vous également du lavage eau chaude de façon régulière ou ponctuellement ?

##### Versailles – 05/09/2016

A Versailles nous ne mettons aucun produit dans nos laveuses, en revanche les chauffeurs ont dans la cabine du surodorant désinfectant pour pouvoir en pulvériser manuellement en cas de grosse souillure.

Pour les zones à très forte concentration de souillures ou très encrassées nous intervenons également au HP eau chaude.

##### Saint-Brieuc – 05/09/2016

Idem à Saint-Brieuc, avec un lavage de moins en moins fréquent, avec de l'eau industrielle, comme nos collègues Allemands.

##### Nantes – 05/09/2016

Pour Nantes, on ne lave à l'eau froide que l'hyper centre-ville et les places de marchés forains à l'eau. On rajoute du sur-odorant (désinfectant etc..) sur les interventions localisées type coins urine, déjections canines, PAV ou colonnes enterrées.

On réserve l'eau chaude pour l'hydro-gommage sur les graffiti et un tout petit peu de décapage avec mini-laveuses spécifiques. On a commencé à équiper les premiers véhicules "surpresseur" avec des chaudières mais cela démarre vraiment doucement (matériel bricolé et agents peu convaincus).

##### Brest métropole – 05/09/2016

Idem Versailles

##### Pau – 05/09/2016

Nous lavons tous les jours le centre ville avec 3 laveuses sans désinfectant mais avec un sur-odorant systématique (fraise ou pomme ...) car l'odeur fait paraître un sentiment de propreté indéniable.

##### Calais – 05/09/2016

**Pour la Ville de CALAIS :**

- Vous mettez un produit désinfectant dans vos laveuses ou si vous lavez uniquement à l'eau pour les chaussées => **lavage des trottoirs et chaussées uniquement à l'eau froide sans aucun additif**
- Vous mettez un produit désinfectant dans vos laveuses ou si vous lavez uniquement à l'eau pour les zones spécifiques (urines, etc. ...) => **pulvérisation de désinfectant / sur-odorant** puis
- Faites-vous du lavage eau froide uniquement ou faites-vous également du lavage eau chaude de façon régulière ou ponctuellement => **eau chaude pour la lutte contre l'affichage et lorsque la salissure est tenace sur les trottoirs (gras, etc. ...)**

Equipement de la ville de CALAIS (74 000 habitants – 350 km de voirie) :

- 2 laveuses compactes CMAR LC 860
- 1 laveuse DULEVO 5000
- 1 Véhicule HP eau chaude sur châssis Nissan CABSTAR (MONTANIER) \*

#### **Douai – 05/09/2016**

Pour Douai, lavage eau froide avec adjonction de sur odorant

#### **Cahors – 05/09/2016**

A Cahors, nous lavons à l'eau froide.

Nous ajoutons un sur odorant ponctuellement pour les odeurs fortes.

#### **Amiens – 05/09/2016**

A Amiens, nous procédons de la même manière que Versailles

#### **Metz – 05/09/2016**

Pour la Ville de Metz, nous lavons à l'eau froide sans désinfectant mais avec du sur odorant plus ou moins dosé suivant les quartiers et secteurs de la Ville. Ceci afin de pallier aux problèmes de mauvaises odeurs dans certaines zones à urines et autres sécrétions.

Nous organisons également des opérations de décapage eau chaude entre, une à deux fois par ans, dans certaines zones touristiques : zones pavés ou dallages pierre de grandes places du centre-ville.

#### **Strasbourg – 05/09/2016**

À Strasbourg, nous lavons les rues de l'Hyper centre une fois par semaine à l'eau froide sans produits désinfectant et nous utilisons au besoin un produit subodorant dans les zones de mictions.

#### **Avignon – 06/09/2016**

Pour la Ville d'Avignon, nous avons plusieurs types de produits que nous utilisons en fonction des types de voiries et de souillures et des saisons.

Surodorant : Nous utilisons du surodorant désinfectant pour la plupart de voies en centre-ville (intra-muros). Nous en mettons dans l'eau froide des laveuses.

On en utilise sur moins de voies en hiver mais il est indispensable en été, notamment en période du Festival d'Avignon.

Nous n'en utilisons presque pas sur les voies dites extra-muros (en dehors des remparts) mais quand même sur des endroits où les odeurs peuvent persister (places après marché forain, dans des recoins connus, ...).

Destructeur d'odeur : Les points urines sont souvent lavés en même temps que les trottoirs avec le surodorant, mais sont aussi traités en parallèle avec du destructeur d'odeur (bubble-gum ou citron) avec un pulvérisateur.

Décrassant : Nous utilisons avec parcimonie du décrassant. On le pulvérise avant lavage et cela nous sert pour les endroits très encrassés (terrasses avec grilloir à poulet, site de stockage de bacs poubelles, taches de cambouis, ...). On ne s'en sert qu'une fois que l'on a constaté que le désinfectant surodorant ne fonctionnait pas ou que l'eau chaude seule n'y arrivait pas à bout. En général, on nettoie avec eau chaude après application, c'est ce qui permet le meilleur rendu mais il arrive qu'on le nettoie à l'eau froide vu que nous n'avons pas pléthore d'appareils à eau chaude. Le décrassant reste donc ponctuel.

L'eau chaude nous sert aussi pour décoller les affiches quand la chaudière de notre Goupil fonctionne bien (heureusement, ce n'est pas si rare), sinon, l'eau froide fonctionne aussi mais c'est beaucoup plus long.

Nous ne faisons pas de différence entre chaussée et trottoir pour le lavage eau froide avec surodorant mais le lavage est plus appuyé sur les trottoirs.

Les seules interventions dédiées étant celles de décrassage de voies (reste de cambouis sur chaussée) ou décrassage de trottoirs (terrasses ou site de bacs), ainsi que les points urines (souvent dans des renforcements de trottoirs ou de places).

### **Châteauroux – 07/09/2016**

Châteauroux à deux programmes de lavage des voiries :

- lavage des voiries avec une laveuse 4m3 Eurovoirie avec un surodorant directement dans l'eau froide pour le lavage courant en période estivale (avril à octobre).
- Décapage des voies piétonnes, places de marchés, rues pavées avec une décapeuse eau chaude Semat 2m3.

### **Lorient – 07/09/2016**

Actuellement, à la ville de Lorient, le lavage des rues en balayeuses et laveuses ainsi que le nettoyeur haut pression sont uniquement à l'eau froide.

Nous utilisons pendant la période du festival inter celtique un surodorant (10 jours de festivités) par pulvérisation (pour couvrir des odeurs d'urines), en mélange dans une laveuse munie d'une lance. (Pour l'urine, les vomissures et les restes d'alcool sur les trottoirs)

Nous n'utilisons aucun autre produit même BIO.

### **Voiron – 18/06/2021**

Je voudrais avoir un retour d'expérience sur le nettoyage des trottoirs en béton désactivé et pavé, quel type de matériel vous utilisez, lavage a haute pression, sablage... Actuellement, nous utilisons une laveuse Hako citymaster 1250 avec une table de lavage 1.20 m.a l'avant et aspiration de l'eau souillée, une cloche de lavage de 50 cm pour les lieux étroits avec un

rinçage et une lance de lavage. La vitesse d'avancement est très réduite (1800 m<sup>2</sup>) en deux jours pour un résultat peu satisfaisant. Le sablage me paraît fastidieux avec un risque important de poussière pour les commerces et habitations.

### **Aulnay-sous-Bois – 18/06/2021**

Après des années d'expérience sur le sujet il y a différentes façons d'agir en curatif et préventif. L'action de la sableuse est à proscrire même en micro-sablage. Les projections sont un risque et surtout des granulats risquent de se désolidariser ce qui va entraîner un changement d'aspect. Le fait de décaper va augmenter la porosité du béton et donc l'installation de mousses et autre verdissement.

Je vous conseille sur les endroits les plus sensibles de passer au Kärcher et tous les 5 ans de passer un bouche pore afin de rendre imperméable le support ce qui réduit fortement l'installation de lichens et mousses mais surtout c'est beaucoup plus simple à nettoyer. Dans les systèmes intéressants il existe aussi le système de Sandmaster qui est intéressant. Voici le lien : Nettoyage et entretien des surfaces minérales – Sandmaster (sandmaster-france.fr)

### **Romans-sur-Isère – 18/06/2021**

Sur ce type de support aujourd'hui nous utilisons :

CMAR LC580 laveuse + COUPOLE CC600 manuelle

Matériel fonctionnel : rendement donnée de 150 m<sup>2</sup>/h – 200 bars/15l/min

Avantages : pas de projection, facilité d'utilisation, moins de db qu'à l'utilisation du Kärcher, moins de traces zébrées

Essai de nettoyage réalisé avec nettoyeur HP 300 bars/21 L/min – 100 ° (société MIGMA) – très concluant

Nous avons donc décidé de modifier notre véhicule TAG aujourd'hui équipé 150 bars

Nous protégeons les vitrines avec des panneaux « type AKILUX », facile à manipuler

### **Suresnes – 04/08/2021**

Nous souhaitons lancer un marché d'AMO pour nous aider pour le renouvellement du marché de propreté urbaine. Auriez-vous des modèles de cahier des charges ?

### **La Défense – 06/08/2021**

Vous trouverez ci-joint le CCTP, CCAP (pour les quelques pénalités) et les pièces financières de notre marché. Il a été monté avant mon arrivée à Paris La Défense.

Pour information, par rapport au déroulé de notre marché, l'AE contractualise toute la DPGF, il conviendrait, pour la phase d'accompagnement au démarrage du marché de plutôt la mettre en tranche optionnelle. On s'est rendu compte par la suite que des réajustements étaient nécessaires, une commande au BPU aurait été plus appropriée.

Pour information, nous avons sur ce marché OPTAE. Il y a eu un bon diagnostic. La rédaction a été en revanche laborieuse : beaucoup de reprises chez nous avec une surmobilisation de moi-même sur une relecture très détaillée et la rédaction.

### **Sens – 23/02/2023**

Ma collectivité envisage de mettre à disposition notre laveuse de voirie avec chauffeur à une commune de notre agglomération pour quelques jours.

Avez-vous déjà réalisé ce type de prestation ?

Une délibération ou une décision sont-elles nécessaires pour officialiser ce prêt ?

Avez-vous également un coût horaire pour ce type de matériel (laveuse CMAR compacte).

### **Niort– 08/03/2023**

Nous avons été sollicités par le Maire d'une commune de l'agglomération du Niortais pour assurer des activités de balayage ponctuellement sur leur territoire.

Notre service juridique nous a alertés quant au risque lié à la prise en charge d'une activité par une collectivité pour le compte d'une autre alors que cette activité devrait être confiée au secteur privé.

Au-delà de cet aspect, les temps de déplacement de nos véhicules (limités à 25km/h) rendait le projet difficile à mettre en œuvre.

Nous avons abandonné l'idée avant de creuser la question des coûts. Toujours est-il que, pour répondre en partie à cette question, dans nos tarifs municipaux, une prestation d'1 heure de lavage mécanisé correspond à 115,50€ (conducteur compris il me semble).

### **Illkrich– 08/03/2023**

Peut-être trouverez-vous votre réponse dans les documents constituant votre intercommunalité, ou les partages de compétences sont normalement clairement établis. Ces partages de compétences ont normalement été vu dans chaque commune (au niveau d'un conseil municipal) avant d'être gravés dans le marbre au niveau de l'intercommunalité. Si ces documents de création d'EPCI sont assez détaillés et explicites (normalement c'est le cas), il n'y a pas de place au doute et il ne servirait à rien d'empiler d'autres arrêtés et/ou conventions de mise à disposition.

Si certains points ont été oubliés, il est peut-être opportun de le faire remonter au niveau politique pour une éventuelle modification/évolution des compétences de l'EPCI (arrêté préfectoral je crois).

### **Metz– 08/03/2023**

Pour la Ville de Metz, il nous arrive de réaliser ponctuellement ou à titre exceptionnelle, des interventions pour d'autres communes de l'agglomération, administration (police, pompiers, CRS, préfecture) voir privé (organisateur de manifestation, réparation suite dégradation ou lors de tournage de films).

La décision de réaliser la prestation et de facturer est systématiquement soumise au cabinet du maire.

Pour les facturations, nous disposons de tarifs municipaux fixé par décision municipale, ci-dessous :

<b>BATIMENTS ET LOGISTIQUE TECHNIQUE</b>			
<b>Atelier Parc auto</b>		<b>Tarifs 2021</b>	<b>Tarifs 2023</b>
<u>Véhicules automobiles et poids lourds</u>			
Berline	€/km	0,60	0,70
Berline	€/h demi journée	27,80	30,00
Fourgonnette	€/km	0,75	0,80
Fourgonnette	€/h demi journée	25,80	27,90
Fourgon (PTAC = 3,5 T)	€/km	1,15	1,20
Fourgon (PTAC = 3,5 T)	€/h demi journée	36,40	39,30
Camion-benne entrepreneur	€/km	2,05	2,20
Camion-benne entrepreneur	€/h demi journée	315,20	340,40
Camion bras ampliroll ou plateau	€/km	2,15	2,30
Camion bras ampliroll ou plateau	€/h demi journée	330,50	356,90
Arroseuse	€/km	3,00	2,20
Arroseuse	€/h demi journée	333,30	360,00
Arroseuse avec chauffeur	€/h	108,10	116,80
Benne à ordures ménagères	€/km	3,45	3,70
Benne à ordures ménagères avec chauffeur	€/h	131,30	141,80
Véhicule à nacelle élévatrice	€/h demi journée	81,80	88,30
Balayeuse	€/km	3,00	3,20
Balayeuse	€/h demi journée	336,40	363,30
Balayeuse avec chauffeur	€/h	109,10	117,80
Chariot élévateur (type Manitou)	€/h	42,50	45,90
<u>Location de véhicules spécialisés et autres engins</u>			
<u>Engins de travaux publics</u>			
Pelle Mécanique	€/h	72,20	78,00
Tractopelle	€/h	45,50	49,10
Chargeur sur pneus type Volvo	€/h	39,50	42,70
Compresseur	€/h	7,40	8,00
<u>Engins agricoles</u>			
Tracteur agricole	€/h	123,30	133,20
Mini-tracteur	€/h	41,50	44,80
Tondeuse	€/h	3,60	3,90
<hr/>			
Tondeuse autotractée	€/h	5,70	6,10
Tondeuse autoportée	€/h	21,30	23,00
Débroussailluse	€/h	5,00	5,40
Tronçonneuse	€/h	4,50	4,90
Tailleuse haie	€/h	3,90	4,20
Motobineuse	€/h	7,50	8,10
Motoculteur	€/h	10,50	11,30
Motopompe	€/h	6,80	7,30
<u>Véhicules automobiles spécialisés</u>			
Fourgon spécialisé pour l'enlèvement de tags avec chauffeur	€/m <sup>2</sup>	27,30	29,50
<u>Autres véhicules</u>			
Motos	€/h	5,90	6,40

Par ailleurs, dans le cadre du transfert de compétence à l'Eurométropole, certaines prestations ont été maintenues auprès des communes, dans ce cas il y a délibération intercommunale définissant les prestations ou compétences (mais la propreté n'est pas une compétence au sens stricte) maintenues ou retransférées.

Dans la continuité de ce mail je serais intéressé par les tarifs municipaux et intercommunaux de balayage et de lavage mécanique des autres collectivités de l'AVPU afin d'évaluer la pertinence de nos tarifs.

Cette donnée pourrait être intéressante dans les données statistiques de l'AVPU.

### Niort – 08/03/2023

Tous les tarifs municipaux pour l'ensemble des prestations de la Propreté urbaine sont disponibles sur le site de la ville de Niort :

<https://www.vivre-a-niort.com/mairie/tarifs-des-services-publics/liste-des-tarifs/interventions-de-proprete-et-de-voirie/index.html>

## 5. Nuisances sonores du matériel de propreté urbaine

### Bayonne – 03/02/2021

Connaissez-vous un accroissement des plaintes relatives au bruit du matériel de propreté urbaine (y compris BOM et camions grue de collecte) émis avant 7h00 ? Dans l'affirmative, avez-vous pris des dispositions pour retarder l'entrée de ces matériels en centre-ville et quelles en sont les conséquences ?

### Metz – 03/02/2021

Pour la Ville de Metz pas d'accroissement des plaintes. Ces dernières apparaissent plutôt l'été avec l'ouverture des fenêtres et l'augmentation des animations estivales. Mais je dois avouer que pour 2020 cette problématique est restée mesurée.

Nous rappelons alors aux usagers notre obligation de service public et les contraintes liées à la circulation et à l'occupation du domaine public à partir de 8h, ce qui nécessite des interventions avant ces horaires.

### Nantes – 03/02/2021

Pas d'accroissement des plaintes malgré le calme en circulation qui fait plus ressortir le bruit de nos engins. Aux plaintes récurrentes, nous répondons la même chose que Metz, surtout avec les nouvelles pistes cyclables qui augmentent le kilométrage de circuits à traiter avant le début des arrivées matinales en centre-ville.

### Caen – 03/02/2021

Idem à la ville Caen où il n'y pas eu d'augmentation des plaintes.

Il est important de préciser que notre service débute à 7h sur l'espace public (hors manifestation exceptionnelle).

Par conséquent, cette problématique est parfois remontée par certains habitants du centre-ville entre 7h et 8h.

Nous précisons aux administrés que nous faisons le maximum pour éviter les nuisances sonores lors des nettoyages, en respectant l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores. Ce dernier stipule qu'il est possible d'intervenir dès 7h00 si nécessaire (voir PJ).

Nous devons en effet réaliser nos prestations le plus tôt possible, afin de rendre aux usagers une ville propre avant l'activité commerciale et touristique : la mise en sécurité avec un balayage mécanique et un lavage est généralement indispensable.

D'autre part et lorsque la situation sanitaire est « normale », nous précisons que les traces des festivités nocturnes et autres manifestations (trottoirs et sols souillés devant les points de restauration rapide, les bars, les bancs, le secteur piéton...) obligent le service à réaliser ces opérations au titre de la salubrité et hygiène publique (ex : nettoyage post fête de la Musique, post Carnaval Etudiants, post village de Noël, etc.).

### **Niort – 03/02/2021**

A Niort, nous avons quelques plaintes par an.

Nous répondons en nous appuyant sur l'arrêté préfectoral qui nous couvre de 7h00 à 20h00. Pour les interventions plus exceptionnelles de 6h00 à 7h00 (pôle transport, hyper centre, pénétrantes) nous sommes actuellement en train de prendre un arrêté municipal pour nous couvrir en cas de plaintes.

### **Mont-Saint-Aignan – 03/02/2021**

Nous ne gérons que la propreté des rues (la compétence collecte des déchets relève de la Métropole). Nous avons de temps en temps des plaintes pour les bruits de chantier (souffleurs, balayeuse entre 6 et 8h du matin). Pas de plaintes en hiver, mais comme vous souvent en été et pendant les périodes de vacances scolaires car certains ne comprennent pas pourquoi il n'y a pas une trêve à ce moment là...

Malgré ces quelques (et faibles réclamations) nous n'avons pas changé nos pratiques car elles correspondent à des nécessités techniques.

Nous expliquons aux pétitionnaires mécontents que l'arrêté bruit de voisinage qui interdit les travaux bruyants avant 7h du matin ne concerne pas les services publics. Ceux -ci bénéficient en effet d'une dérogation fondée à mon sens sur cet article du CGCT :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006390180/1996-12-31](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006390180/1996-12-31)

J'aimerais que cela soit précisé clairement sur notre arrêté bruit mais j'ai du mal à me faire entendre par certains collègues juristes.

### **Auch – 08/09/2022**

Je viens vers vous car dans notre commune nous sommes de plus en plus confrontés à des riverains qui se plaignent des nuisances sonores (de 5h à 7h essentiellement) engendrées par l'activité des agents (passage de balayeuses, laveuses, désherbage avec engins thermiques ou électriques, souffleurs,...). Nos équipes sont en poste à 5h du matin, du lundi au samedi (activité moindre le samedi).

Pour rajouter aux plaintes des riverains, un des agents a été interpellé par la police Nationale qui lui a stipulé que nous ne respectons pas l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit (qui interdit toute activité trop « sonore » avant 7h du matin la semaine, et 8h le samedi).

Je bénéficie seulement d'une dérogation temporaire en novembre et en décembre pour le ramassage des feuilles, mais celui-ci est quand-même restrictif (passage dans certaines rues limitées dans la semaine,...).

Pourriez-vous me dire si vous rencontrez les mêmes difficultés ? Le cas échéant, avez-vous mis en place des arrêtés dérogatoires (il n'est pas possible de déroger de manière permanente à un arrêté préfectoral mais seulement de façon temporaire) ?

D'une manière générale, les activités du pôle sont restées peu ou prou les mêmes, les plaintes augmentent car j'ai l'impression que la tolérance des habitants s'amointrit avec le temps...

### **Arras – 08/09/2022**

Pas de dérogation pour les missions de salubrité publique dans l'arrêté préfectoral du pas de calais. Les bruits d'activité sont interdits de 20h à 7h.

Nos missions de nettoyage commencent à 5h30. La collecte des ordures à 5h00.

Nous maximisons l'utilisation de matériels moins bruyants comme les souffleurs électriques mais il reste le bruit des machines.

#### **Mont-Saint-Aignan – 09/09/2022**

J'ai déjà eu des échanges avec mes collègues juristes de la collectivité. Ils ont tendance à considérer que ces arrêtés préfectoraux s'appliquent aussi à nos travaux. A mon sens c'est inexact : en général les arrêtés préfectoraux règlementent les activités privées (bruits de voisinage, travaux de bricolage, chantiers privés).

Mais à mon sens les activités de services publics ne doivent pas y être soumises : sinon il faut aussi interdire le ramassage d'OM matinal...

C'est surement une exception à bien préciser dans les arrêtés municipaux.

#### **Auch – 12/09/2022**

Merci de votre réponse. Hélas, pour notre part, les activités du pôle y sont soumises, bien que cela paraisse incohérent ( pour info, les riverains se plaignent aussi du passage des OM...)

#### **Paris – 12/09/2022**

A titre informatif, un point règlementaire sur le bruit. Il mériterait d'être actualisé.

L'article L2213-4 du Code général des collectivités territoriales indique que « le maire peut, en outre, par arrêté motivé, soumettre à des prescriptions particulières relatives aux conditions d'horaires et d'accès à certains lieux et aux niveaux sonores admissibles les activités s'exerçant sur la voie publique, à l'exception de celles qui relèvent d'une mission de service public. »

Après, il est vrai que Paris est à la fois ville/département et donc préfecture. (pièce jointe)

#### **Auch – 12/09/2022**

J'avais pris connaissances de quelques articles concernant les nuisances sonores, au final, je trouve tout cela assez flou, nous manquons de précisions en ce qui concerne les missions d'utilité publique.

Je vois à la fin de votre document que « les engins de collecte et de nettoyage ne paraissent » (seulement paraître hélas) « soumis à aucune réglementation sur les nuisances sonores qu'ils peuvent engendrer, mais qu'il faut prendre toute précaution utile pour limiter le bruit », nous restons donc dans le domaine de l'hypothèse et de l'interprétation de texte.

En tous les cas, je vous remercie pour le partage de ce document très utile.

#### **Bayonne – 12/09/2022**

Bien sûr même problème chez nous, **la discussion reste entière pour les souffleurs** (nous interdisons l'usage des souffleurs thermiques avant 7 h00 - sauf exception fêtes et grands événements) mais pour les véhicules, il n'en va pas de même...on nous oppose le RSD Titre V ....mis il a été abrogé par décret du 31 août 2006 ( lutte contre les bruits de voisinage) et intégré au Code de la santé Publique ( art R.1336-5 à R .13336-11)

Cependant : "*les dispositions des articles R.1336-5 à R .13336-11 du CSP s'appliquent à tous les bruits de voisinage à l'exception de ceux qui proviennent des infrastructures de transport et des véhicules qui y circulent ...*"

c'est donc la réglementation relative au bruit des véhicules automobiles ( niveau sonore maxi autorisé préalablement à leur mise sur le marché- arrêté du 13 avril 1972 modifié par arrêté du 12 mai 2021° qui s'applique

Au travers de nos marchés publics nous respectons ces normes et renouvelons nos parcs en conséquence etc...

#### **Auch – 12/09/2022**

Merci de votre réponse, en effet, le facteur bruit en circulation est un critère pour les marchés publics. Il est en tout cas évident que la solution au problème reste floue, je trouve que le cadre n'est pas bien défini, surtout pour les activités d'utilité publique.

Au-delà de toutes ces recherches et procédures, je note une intolérance croissante des riverains vis-à-vis de nos activités, et ce, bien que nous ayons apporté quelques solutions au problème (matériels électriques, réutilisation d'outils manuels, au détriment de l'efficacité apportée par les engins,...). Peut-être faudrait-il repenser la communication à ce sujet, et faire réintégrer l'idée que, oui, en ville, il est des activités de nature bruyante, et que, au même titre qu'un coq qui chante en campagne, il y a des impondérables à la vie citadine (ce n'est que mon avis) ...

## 6. Véhicules avec grue

### Fontaine – 01/03/2022

La ville de Fontaine commune d'environ 23 000 habitants dans l'agglomération grenobloise travaille sur l'acquisition d'un véhicule léger équipé d'une grue de chargement à pince pour la collecte des encombrants.

Auriez vous des retours d'expérience à nous faire sur l'acquisition de ce type de véhicule (modèle choisi, coût, retour des agents utilisateurs...) ?

### Grenoble – 01/03/2022

Passez nous voir

Nous avons ce type de véhicule, je vous invite a franchir le pont du Vercors.

Nous échangerons sur une future collaboration déjà évoquer avec Flavien

## 7. Bornes à eau monétiques

### Toulon – 13/09/2021

Je suis chargé d'étudier le coût de l'installation de bornes à eau monétiques sur le territoire toulonnais de la Métropole TPM, ce, afin de contrôler les puisages d'eau sauvages observés sur les bornes classiques actuelles. Avez-vous eu à installer ce type de bornes sur votre collectivité ? Si oui, à quel coût unitaire et/ou global (nombre de bornes installés) ? Dans l'affirmative, je serai aussi preneur du CCTP de votre marché pour m'en inspirer.

### Thonon-les-Bains – 13/09/2021

Depuis au moins 12 ans, nous disposons de 6 bornes à eau monétiques sur la Ville. Elles sont gérées en régie par le service des EAUX de la communauté d'agglomération, qui facture chaque année les consommations aux abonnés, au tarif de l'eau potable (elles sont réservées aux services municipaux et aux entreprises abonnées). Les agents municipaux susceptibles de les utiliser (conducteurs de balayeuses et laveuses pour la propreté urbaine) ont une carte spéciale permettant d'y accéder.

### Ajaccio – 13/09/2021

Sur le territoire de la Ville d'Ajaccio, le fermier assurant la distribution de l'eau est en charge de la mise en place de bornes à eau monétiques (Moneca).

### Toulouse – 14/09/2021

Idem sur Toulouse Métropole. Nous assurons un suivi régulier pour améliorer les équipements et nous faisons un suivi des consommations et du budget.

## 8. Balais métalliques pour les cours d'école

### Romans-sur-Isère – 23/11/2020

Nous utilisons dans nos cours d'école les balayeuses 4m<sup>3</sup> RAVO avec brosses en acier méplat.

Nous nous posons la question de la sécurité pour les enfants si des lames se détachaient de ses brosses.

Notre fournisseur de balais nous informe que l'utilisation des balais en matière recyclable (polyester/polyéthylène..) est obligatoire dans les écoles.

Je n'ai pas trouvé d'article de loi sur le sujet.

Auriez-vous des retours sur le sujet ?

- Interdiction de balai en acier dans les écoles
- Avantages et inconvénients des balais polyester/polyéthylène ? Usure plus rapide ?

Efficacité moindre ?

### Chalon-sur-Saône – 23/11/2020

Nous utilisons sur les 4m<sup>3</sup> compact des balais mixtes PE ou PP et méplat ferraille (le méplat peut être gainé) bon compromis entre efficacité, longévité et préservation des supports jamais entendu parler d'une interdiction de balai acier dans les cours d'école nous concernant.

## 9. Hydrogommeuse

### Niort – 27/09/2023

Je suis responsable logistique au sein du service de la propreté urbaine de la ville de Niort, et nous sommes en cours de réflexion pour procéder à l'achat d'une hydrogommeuse dans le but d'être autonome dans l'effacement des graffiti et affichages sauvages  
Pour cela, nous avons sollicité une société (ACF) fabriquant ce matériel et nous avons retenu 2 modèles :

- le MAXI TOPOLINO 18
- TAG matériel anti-graffiti

Si nous sollicitons le groupe AVPU, c'est pour savoir si une ou des collectivités possèdent ce type de matériel et quels sont vos retours.

### Saint-Brieuc – 27/09/2023

A Saint-Brieuc, nous avons une hydrogommeuse de Chez Vivien-consulting et on en est satisfait.

### Metz – 28/09/2023

Idem Metz matériel Vivien Consulting et très satisfait.

### Brest – 28/09/2023

A Brest nous sommes chez Vivien également. Bon produit, réactivité des équipes, de bon conseil.

### Niort – 28/09/2023

Merci de votre retour.

Ce fournisseur nous a précisé qu'il met également ses machines à disposition en location, avec contrat de maintenance...

Avez-vous acquis votre hydrogommeuse ou avez-vous opté pour la location ?

### Metz – 28/09/2023

Pour la Ville de Metz nous utilisons ce matériel 6 jours, voir 7 jours sur 7 tout au long de l'année. De fait, nous avons fait le choix de l'acquisition pour raison économique, même si l'entretien est assuré par Vivien Consulting.

### Blois – 28/09/2023

A la propreté de la ville de Blois, nous aussi avons une hydrogommeuse de Chez Vivien-consulting (achetée en 2013).

Un très bon matériel, avec très peu de pannes et simple d'utilisation.

Je t'invite à venir le voir en fonction si tu le désires.

### Béthune – 10/01/2024

Pour la ville de Béthune nous faisons face a des tags assez résistants sur des panneaux de circulations.

Certains produits sont assez efficaces et d'autres moins.

Avez-vous des produits à conseiller ? Avez-vous des conseils d'utilisation ?

Rencontrez-vous les mêmes problématiques ?

#### **Métropole Toulon Provence Méditerranée– 15/01/2024**

L'antenne de Toulon de la Métropole Toulon Provence Méditerranée dispose également d'une machine de chez Vivien-consulting. Nous utilisons l'hydrogommeuse principalement pour tags et affiches sur façades, murs en pierres et revêtements similaires. Au sujet des tags résistants sur les panneaux de circulations, l'utilisation de l'hydrogommeuse est, selon nous, à proscrire. Elle engendre la dégradation des panneaux.

L'enlèvement de ces tags est réalisé par le service Voirie. Selon l'importance de la dégradation, ils procèdent au remplacement du panneau (souvent quand celui-ci a atteint la date limite d'utilisation). Dans d'autres cas, ils utilisaient le produit BIOROX DTAG 500 jusqu'à récemment. Suite à une augmentation très importante et incompréhensible du prix de ce produit, ils ont décidé de changer pour un décapant anti graffiti fourni dans le cadre d'un marché métropolitain : anti graffiti sans solvant chloré C1 de la marque « Quick ».

## **10. Flocage des véhicules**

### **La Baule – 18/02/2021**

La commune de La Baule-Escoublac est en réflexion pour un flocage de ses véhicules de la propreté urbaine.

Je suis en charge du dossier et je suis à la recherche d'idées (communications, gratification du service, etc.).

Si dans vos communes vous avez déjà travaillé sur ce sujet, je suis preneur.

### **Douai – 18/02/2021**

A Douai, pas de flocage personnalisé « Propreté », cependant, nous y songeons et « cherchons » le slogan « qui va bien ». Par contre, notre compacteur est équipé de panneaux (format Decaux mais en « paysage ») dans lesquels nous affichons nos campagnes de « sensibilisation ».

### **Caen – 18/02/2021**

A Caen, l'ensemble de la flotte de véhicules du service de la propreté urbaine est floquée spécifiquement : « Ensemble, gardons notre ville propre ».

### **Calais – 18/02/2021**

La ville de Calais a réalisé une campagne d'information sur le propreté et certains de nos véhicules roulent avec ces affiches.

### **Nantes – 18/02/2021**

Depuis le 09/02 pour tous ceux qui sont en PV électroniques avec l'ANTAI, c'est automatiquement 135 euros à la place de 68 pour tous les codes NATINF "incivilité déchets".

### **Voiron – 22/02/2021**

Ce travail est en cours pour la ville de Voiron. Le visuel sera certainement une photo d'un lieu de la ville. La balayeuse et le camion de collecte devraient bénéficier de ce "lifting".

